

Image not found or type unknown



Promesse de vente dépassée

Par **SLI**, le **10/03/2009** à **12:01**

Bonjour,Voilà j'ai signé une promesse de vente pour l'achat d'un terrain en mois d'avril 2008 qui expire fin novembre 2008, la fin de novembre les travaux de viabilisation du terrain n'étaient pas fini. Le propriétaire m'a donc donné un avenant pour prolonger la promesse que je n'ai pas signé il est resté chez moi sans retour au propriétaire. entre temps ma situation financière a changé et qui ne permet pas d'avoir ce bien avec le tarif conclut dans la première promesse. trois mois passé de la fin du promesse de vente, je décide de renoncer à cet achat et demander le remboursement des 5% avancé à la signature de la promesse.Je voudrais savoir si j'ai le total droit, et que le vendeur ne peut en aucun cas s'opposer.Merci de votre réponse